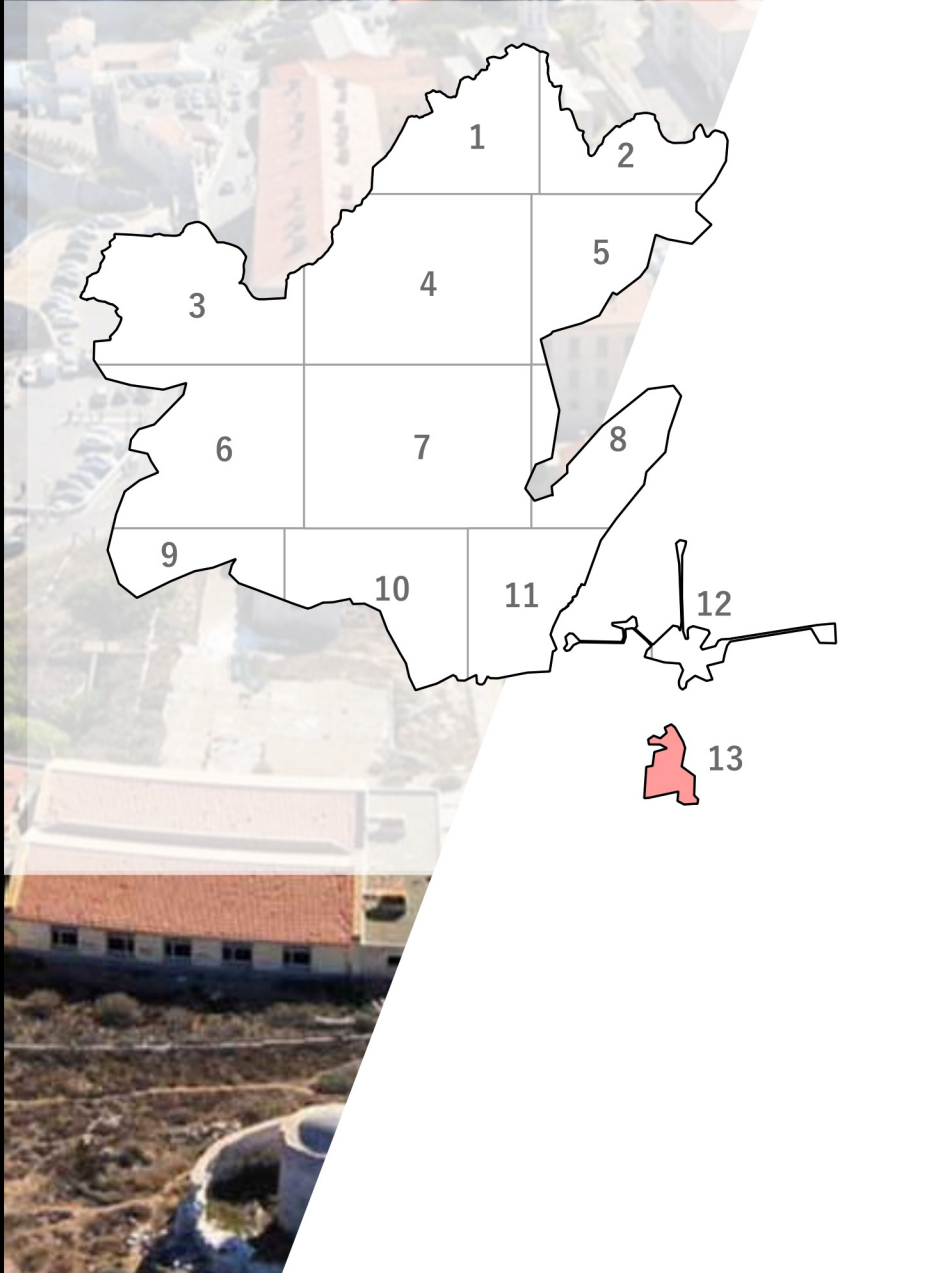






Département
de la Corse du Sud
Commune de Bonifacio

REVISION DU
PLAN LOCAL
D'URBANISME

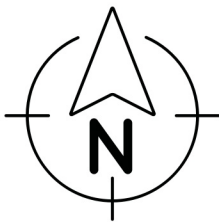
Règlement graphique

Planche 13/13

«Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2023»

Date :	Phase :	Echelle :	Pièce n°
édité le 31/10/2024	ARRET	1/5000	
Mairie de Bonifacio, Place de l'Europe 20169 Bonifacio tél : 04 95 73 00 15 / courriel : direction.urbanisme@mairiedebonifacio.com			

www.toponymy.fr



- ▷ Zone urbaine Historique

 - UA1 : Secteur urbain correspondant à la Haute-Ville
 - UA2 : Secteur urbain correspondant à la Marine
 - UA3 : Secteur urbain correspondant à l'Arrière-Port
 - UA4 : Secteur urbain correspondant à l'arrière- Port résidentielle
 - UA5 : Secteur urbain correspondant aux extensions de la vieille ville à caractère résidentiel
- ▷ Zone urbaine sur le piale

 - UB : Zone urbaine résidentielle sur le piale
- ▷ Autres zones urbaines

 - UC : Zone urbaine correspondant aux hameaux et groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existantes
 - Zone urbaine destinée à accueillir des équipements, des activités économiques, ou à vocation de loisir et de tourisme
 - UE : Zone urbaine destinée à accueillir des équipements dans l'agglomération
 - UX : Zone urbaine liée aux activités économiques et commerciales
 - UM : Zone urbaine mixte liée aux activités économiques, commerciales et équipements publics dans le village de Musella
 - UL : Zone urbaine - Loisirs
- ▷ Zone à urbaniser ouverte

 - 1AU : Zone à urbaniser destinée à accueillir de l'habitat dans l'agglomération
 - 1AUE : Zone à urbaniser destinée à accueillir des équipements
 - 1AUX : Zone à urbaniser liée aux activités économiques dans le village de Musella
- ▷ Zones naturelles

 - N : Zone naturelle
 - Ns : Secteur de la zone naturelle permettant des espaces de stationnement
 - Nt : Secteur de la zone naturelle destiné à recevoir des équipements d'intérêt collectif
 - Nenr : Secteur de la zone naturelle destinée au développement des énergies renouvelables
 - Npl : Secteur naturel correspondant aux plages
 - NL : Zone naturelle de loisirs
 - NI : Zone naturelle correspondant à l'île de Cavallo
 - NP : Zone naturelle protégée
 - NPR : Zone naturelle protégée en espace remarquable
 - NPU : Zone naturelle protégée urbanisée
- ▷ Zones agricoles

 - A : Zone agricole
 - AP : Zone agricole protégée
 - APR : Zone agricole protégée en espace remarquable
- PRESRIPTIONS

 - Périmètre soumis à un Emplacement réservé
 - Espace soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation
 - Espace soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique
 - Éléments de paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique selon les dispositions de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières à préserver selon la disposition de l'article L122-10 du code de l'urbanisme
 - Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol selon les disposition de l'article R151-34 2° du code de l'urbanisme
 - Sentier de randonnée à préserver au titre de l'article L151-38 du code de l'urbanisme
 - Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination selon les disposition de l'article L151-11 2° du code de l'urbanisme
- INFORMATIONS

 - Tracé indicatif de la bande littorale d 100 m selon les dispositions de l'article L121-16 du code de l'urbanisme
 - Tracé de la limite des Espaces proches du rivages selon les dispositions de l'article L121-13 du code de l'urbanisme
 - Périmètre des secteurs situés au voisinage des infrastructures de transport terrestre selon les dispositions de l'article L571-10 du code de l'environnement
 - Zone d'aménagement différé selon les dispositions de l'article L212-1 et L212-2-1 du code de l'urbanisme
- ANNEXES

 - Projet de périmètre du Secteur Patrimonial Remarquable (SPR)
 - Espace soumis au risque d'inondation selon l'Aléa des zones Inondable (AZI)

